

Nouvelle réglementation DT-DICT et Guichet unique : DICT.fr anticipe et réaffirme son leadership

Lyon, le 3 novembre 2011 – DICT.fr anticipe les implications de la nouvelle réglementation anti-endommagement des réseaux et lance une offre d’accompagnement des exploitants en réalisant pour leur compte l’enregistrement de leurs données sur le Guichet unique, nouveau service public en ligne.

Inventeur de la DICT sur internet, DICT.fr (www.dict.fr) est reconnue pour son rôle actif en faveur de la simplification des formalités administratives préalables aux travaux. La plateforme rassemble aujourd’hui 35 000 utilisateurs - entreprises de travaux, exploitants de réseaux, collectivités locales, bureaux d’études, ... - qui échangent plus de 10 millions de documents par an et font de DICT.fr la solution leader.

La mise en œuvre de la nouvelle réglementation DT-DICT, dont les principales mesures entreront en application le 1^{er} juillet 2012, et l’ouverture du Guichet unique des réseaux le 1^{er} septembre dernier, sont l’occasion pour DICT.fr de réaffirmer sa capacité d’anticipation.

DICT.fr intègre d’ores et déjà dans ses fonctionnalités les évolutions réglementaires qui seront applicables à l’été 2012, offrant la possibilité à ses utilisateurs de se familiariser progressivement avec leurs nouvelles obligations. DICT.fr poursuit ainsi ses efforts de sensibilisation et d’information des acteurs concernés en faveur de la prévention des endommagements de réseaux.

En parallèle, DICT.fr élargit logiquement ses services en créant une offre pour aider les exploitants publics et privés à respecter l’ensemble des nouvelles exigences et anticiper des échéances extrêmement courtes, en assurant pour leur compte le premier enregistrement et les mises à jour de leurs coordonnées et des références de leurs ouvrages sur le Guichet unique des réseaux.

DICT.fr profitera du Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL), qui se tiendra du 22 au 24 novembre prochain, pour présenter cette nouvelle offre.

Le SMCL sera aussi l’occasion pour DICT.fr de mettre en valeur l’éventail de ses offres en direction des collectivités locales, quel que soit le(s) rôle(s) tenu(s) par ces dernières : exploitant de réseaux, maître d’ouvrages à l’initiative de projets de travaux ou d’aménagement, exécutant de travaux lorsque les services techniques réalisent eux-mêmes les chantiers.

La présence de DICT.fr sur le SMCL sera marquée par deux temps forts :

- conférence sur les implications de la nouvelle réglementation pour les collectivités locales et les réponses de DICT.fr, s'adressant en priorité aux élus locaux et aux agents des collectivités (responsables administratifs et techniques), mercredi 23 novembre de 9h30 à 11h30, salle URANUS.
- conférence de presse présentant les services de DICT.fr, mercredi 23 novembre de 11h30 à 12h30, salle URANUS.

Rendez-vous sur le stand C20 dans le Hall 2.2 à Paris-Expo-Porte de Versailles, du 22 au 24 novembre, pour le Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Contact Presse DICT.fr

Séverine Renard – 04 26 72 77 04 – Email : severine.renard@sogelink.fr

A propos de DICT.fr, service de Sogelink

[DICT.fr](http://dict.fr), inventeur de la DICT sur internet, est un service de Sogelink, société spécialisée dans la conception et le développement de solutions logicielles pour l'échange dématérialisé de documents liés à la réalisation de chantiers à proximité des réseaux.

Sogelink est l'opérateur du service gratuit 08 ALLO DICT, centre d'appel national dédié à la prévention des risques d'endommagement de réseaux (0 825 563 428) et a, par ailleurs, été choisie par l'INERIS pour la réalisation et l'exploitation du Guichet unique des réseaux.

La société emploie 60 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 7,8 M€ en 2010.